Samedi-dimanche 7-8 janvier 2023 | JA 1211 GENÈVE 11 | N° 5 | **Fr. 4.80** (TVA 2,5% incluse) | France € 4.40

SALVATORE DI NOLFI/KEYSTONE

La météo clémente fait baisser notre consommation d'**énergie**

Genève, page 6

La nouvelle loi sur le **tri** obligatoire des déchets se fait attendre

Genève, page 5

Une policière qui avait menacé une pharmacienne est **condamnée**

Genève, page 7

Tribune de Genève

Week-end
Avec Guide TV

Le média genevois. Depuis 1879 | *www.tdg.ch* | LENA — LEADING EUROPEAN – NEWSPAPER ALLIANCE

Maudet et Uber à Genève: nos révélations

L'arrivée de l'application californienne est éclairée sous un jour nouveau grâce aux **documents** issus des «Uber Files».

Ces pièces montrent comment le **magistrat**, en mai 2015, est parvenu à un accord qui ménage le nouvel arrivant.

Le début d'un feuilleton avec de nombreux **rebondissements**. Notre enquête et les réactions des parties. **Pages 2 et 3**

L'éditorial

Maudet a joué double jeu sur Uber

Sylvain Besson
Cellule enquête Tamedia

Avec le recul, cet enthousiasme semble bien naïf. En 2013-2014, lorsque son service de voitures à la demande a débarqué en Suisse, le géant californien Uber a été accueilli à bras ouverts par les élites helvétiques - des politiciens aux journalistes, en passant par l'administration fédérale ou les universitaires.

Aujourd'hui, des milliers de documents internes révèlent comment Uber a implanté son modèle en sachant qu'il était, en partie au moins, contraire au droit suisse. À Genève, l'entreprise n'avait pas l'autorisation d'exercer. Dans d'autres villes comme Lausanne, Uber employait des chauffeurs amateurs au mépris de la loi (ce service a été arrêté en 2018). Et ses conducteurs ne bénéficiaient d'aucune protection sociale.

Bien sûr, l'application Uber a amélioré la vie de millions de personnes dans le monde. Mais son succès initial s'est construit sur une forme de viol démocratique. Uber n'a pas pris le temps de respecter le cadre légal des pays où elle pénétrait. À l'époque, cela n'a pas dérangé les décideurs suisses. Parce que l'entreprise incarnait le progrès et qu'elle avait de gros moyens.

Depuis, on est revenu de l'émerveillement béat que suscitait le secteur technologique. L'effondrement des cryptomonnaies, la toxicité d'Elon Musk ou les dévoiements de Facebook ont ouvert les yeux de beaucoup. Les fans suisses d'Uber ont eux aussi tempéré leur enthousiasme.

À Genève, ce changement d'ambiance pourrait avoir des conséquences politiques. En avril prochain, Pierre Maudet tentera de faire son retour au Conseil d'État. En 2014-2015, lorsqu'il était responsable de la Sécurité, il affirmait devoir «mettre le holà» aux activités de la firme californienne. En secret, il permettait à Uber de poursuivre ses activités. Les électeurs jugeront si ce double jeu était problématique, ou s'il relève d'un machiavélisme normal quand on exerce le pouvoir. Pierre Maudet, lui, estime ne rien avoir à se reprocher. **Pages 2 et 3**

Téléphonie mobile

Le service des MMS vit ses derniers jours

Une page technologique se tourne avec l'interruption des MMS. Swisscom les a déjà désactivés, Salt va faire pareil. Seul Sunrise tient bon. Lancé en 2002, ce service d'envois de contenus est en recul depuis 2012, concurrencé par d'autres messageries. **Page 11**

Versoix

Un abri préparé reste sans requérants

Avant Noël, la Confédération a requis l'ouverture d'un abri de la Protection civile. Il est censé recevoir des requérants d'asile mais, depuis cette mesure, il est désert en raison d'une baisse des arrivées. Néanmoins, le site est paré à fonctionner. **Page 7**

Théâtre

Derrière le rideau, un code de conduite

Notre dossier du week-end explore les drôles de superstitions, traditions et recommandations en vigueur dans le monde théâtral. Notre balade entre coulisses, cour et jardin explique le sens de ces particularités. **Pages 15 à 17**

Tensions avec Pékin

Taïwan tâtonne pour organiser sa défense

Face à la menace chinoise, «l'île rebelle» a décidé de tripler la durée du service militaire pour le porter à un an. Mais il avait été réduit à quatre mois en 2018. Pour les experts, cette mesure atteste de l'impréparation du pays. **Page 9**

Offensifs, les Aigles s'offrent le derby

Hockey sur glace Déterminés et combatifs jusqu'au bout, à l'image de Noah Rod (photo), les hommes de Jan Cadieux ont remporté leur troisième derby lémanique de la saison (4-2) et restent leaders de National League. Cette victoire, qui a mis du temps à se dessiner, n'arrange pas les affaires du LHC. **Page 13** BASTIEN GALLAY

Jeux **4, 23** | Opinions, Courrier, Météo **8** | Bourse **11** | Urgences, Loteries **22** | Cinéma, Agenda **24** | Cultes **25** | Décès **27**

Nouvelle gestion des déchets

Le tri obligatoire de nos poubelles prend du retard

L'entrée en vigueur de la nouvelle législation se fait attendre. Et avec elle, des centres de traitement des déchets.

Eric Budry

Ce sont les communes – ici la Ville de Carouge – qui contrôleront que le tri des déchets soit correctement effectué, mais cette année 2023 sera aussi consacrée à l'information et à la sensibilisation de la population. LUCIEN FORTUNATI

Le suspense s'est, presque, achevé, le 6 décembre. Ce mercredi-là, le Conseil d'État a annoncé l'échec du référendum lancé contre la loi genevoise sur les déchets, faute d'un nombre suffisant de signatures valables. Le non-aboutissement officialisé, Genève allait-il pouvoir aller rapidement de l'avant avec sa nouvelle législation visant à instaurer une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement?

Surprise le 22 décembre! Un communiqué de l'Exécutif cantonal annonçait une entrée en vigueur de la législation le 1er janvier… 2025. Renseignement pris, cette date lointaine est fausse. «Le Conseil d'État devrait fixer une entrée en vigueur durant le premier semestre 2023», précise le Département du territoire d'Antonio Hodgers.

«L'attente de quelques mois s'explique – outre par le mois du délai de recours après la publication de la loi dans la Feuille d'Avis Officielle fin décembre – par la rédaction du règlement d'application et la procédure de consultation qui l'accompagne», explique Rafaèle Gross, chargée de communication au sein du département.

Le tri obligatoire des déchets, sous peine de sanction, et la limitation de l'usage des plastiques n'entreront donc en force que d'ici à quelques mois. D'autres retards touchant les infrastructures de traitement des déchets sont toutefois bien plus gênants.

Cheneviers IV en 2026

En raison des difficultés rencontrées, le canton ne disposera en effet pas fin 2023 de la nouvelle station d'incinération de Cheneviers IV, comme cela avait été planifié. Les Services industriels de Genève (SIG) espèrent maintenant une mise en service en 2026.

De même, la réalisation du site de traitement des déchets verts PôleBio – qui doit prendre le relais du site complètement saturé de Châtillon – accuse un sérieux retard. Il ne sera au mieux opérationnel que fin 2024, alors que le projet a été lancé en 2016.

Impact sur les objectifs

Ces précisions sur le calendrier de réalisation de ces infrastructures indispensables à la stratégie cantonale figurent dans une réponse écrite du Conseil d'État au député Vert Pierre Eckert datée du 14 décembre. L'élu s'inquiétait de ne pas voir ces projets avancer et de l'impact que cela pourrait avoir sur la capacité à atteindre les objectifs fixés: meilleur tri par types de déchets recyclables ou non, diminution du volume des déchets incinérables aux Cheneviers et augmentation en parallèle de celui des déchets de cuisine à traiter au PôleBio.

S'il est satisfait de la précision des réponses, Pierre Eckert estime «décevant» le retard pris. La nécessité de se doter au plus vite d'un nouveau site de traitement des déchets verts est en effet particulièrement évidente. «Le site actuel de Châtillon est en fin de vie et est maintenu en fonctionnement aux prix d'efforts importants», note à ce propos le Conseil d'État.

PôleBio devra de plus avoir la capacité de traiter 25'000 tonnes de déchets organiques supplémentaires, actuellement incinérés aux Cheneviers, que la future obligation de tri contenue dans la nouvelle législation devrait permettre de valoriser.

> «Le site actuel de Châtillon est en fin de vie et est maintenu en fonctionnement aux prix d'efforts importants.»
>
> **Réponse du Conseil d'État du 14 décembre 2022 à la question du député Vert Pierre Eckert**

L'installation est d'autant plus indispensable que Cheneviers IV n'aura plus la capacité de traiter ce surplus, sa capacité étant ramenée à 160'000 tonnes par an contre 210'000 aujourd'hui. Et comme Genève a la volonté de ne plus exporter ses déchets, le Canton doit impérativement se doter de PôleBio à temps.

Diverses problématiques

À la manœuvre dans ces deux projets, les SIG expliquent le retard sur le chantier de Cheneviers IV «en raison de la survenance de diverses problématiques avec deux fournisseurs». Il s'agit de revendications financières que les SIG considèrent comme injustifiées et qu'ils contestent. La mise en service en 2026 sera malgré tout possible. «Pour autant que les problèmes évoqués puissent être résolus avec satisfaction», précise la réponse du Conseil d'État.

S'agissant de PôleBio, une réorientation du projet sur l'unique valorisation organique a été nécessaire fin 2017, ralentissant le processus. Une parcelle a ensuite été acquise sur la zone industrielle du Bois-de-Bay et les autorisations de construire et d'exploiter sont sur le point d'être délivrées. S'il n'y a pas de recours, les travaux démarreront début 2023.

Le notable condamné pour avoir tué sa femme ne sortira pas de prison

Féminicide

Le septuagénaire a proposé d'être assigné à résidence et de payer des surveillants privés. Le Tribunal fédéral refuse.

Lors de son procès devant le Tribunal criminel de Genève, le Soleurois a soutenu sans relâche que sa seconde épouse était décédée d'une mort naturelle. PATRICK TONDEUX

À 72 ans, le notable soleurois condamné en première instance à 13 ans de prison pour avoir étouffé son épouse genevoise doit rester derrière les barreaux. Ainsi en a décidé le Tribunal fédéral (TF), saisi par la défense du septuagénaire.

Dans un arrêt datant de la fin décembre, les juges fédéraux valident une décision de la Chambre pénale d'appel et de révision (CPAR), dans l'attente du procès en appel qui se tiendra le 27 février 2023.

Caution de 5 millions

Cette requête de mise en liberté revêt un caractère particulier dans la mesure où le Soleurois, homme d'affaires aux moyens importants, proposait de se soumettre à une série de contraintes en échange de sa libération conditionnelle.

Outre l'augmentation conséquente de sa caution à plus de 5 millions de francs, le gel de tous ses avoirs ou le port d'un bracelet électronique, le notable s'est dit disposé à payer des agents de sécurité afin qu'ils le surveillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans un logement.

Un homme de 72 ans qui crie son innocence et dont les documents d'identité ont été saisis présente-t-il un risque de fuite? Si le trio de défense constitué de Mes Marc Oederlin, Yaël Hayat et Guerric Canonica ne souhaite pas commenter ce refus de libération, la justice estime quant à elle que «le recours à une société de surveillance privée pour assurer l'effectivité d'une assignation à résidence est problématique».

Selon l'argumentation des juges genevois, validée par le TF, la fuite n'est pas à exclure. «Il n'est pas inconcevable qu'au regard de la configuration des lieux, le recourant (*ndlr: le septuagénaire*) puisse se soustraire à la vigilance des agents de sécurité», écrivent-ils. «Vu la proximité avec la frontière» de la résidence proposée, «les agents de sécurité et/ou la police ne pourraient intervenir à temps pour empêcher qu'il ne quitte le pays.»

Par ailleurs, les moyens financiers importants dont disposent le condamné et ses proches «rendent non seulement possible, mais envisageable […] l'organisation d'une disparition dans la clandestinité».

Pas de doute, à ce stade

Dès lors, il ne reste au notable soleurois qu'à attendre le 27 février pour son audience en appel. Une fois encore, il répétera qu'il n'a pas tué sa seconde épouse, qu'elle est morte à la suite d'un malaise dans la chambre conjugale, à Genève.

Dans cette affaire âprement disputée, l'accusation du Ministère public repose essentiellement sur le rapport d'expertise, lequel atteste d'une mort par suffocation. La plume retrouvée dans les bronches de la défunte, ajoutée à des signes de violences sur ses bras, constitue la preuve d'un féminicide, selon le Parquet.

En première instance, les juges n'ont pas mis en doute cette lecture des événements. **Luca Di Stefano**

Le Pays de Gex dépasse les 100'000 habitants

Insee 102'000 habitants, c'est le cap symbolique que vient de franchir le Pays de Gex, rapporte notamment le journal régional «Le Progrès». Citant les derniers chiffres sur la démographie de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'article avance que ce seuil constituera un «argument de poids» lorsqu'il s'agira de négocier la planification des infrastructures. Selon le projet de territoire élaboré par la collectivité, cette communauté d'agglomération du département de l'Ain pourrait même atteindre 120'000 habitants en 2030. Dans le détail, Saint-Genis arrive en tête du podium avec plus de 14'000 habitants, suivie par Gex (plus de 13'000) et Ferney (non loin des 11'000). Mais ces chiffres du recensement 2020 de l'Insee sont apparemment contestés par plusieurs élus locaux. Le phénomène des faux résidents notamment, ne serait pas suffisamment pris en compte. Par ailleurs, l'agglomération d'Annemasse n'est pas en reste puisqu'elle frôle de son côté les 100'000 habitants, nous apprend «Le Dauphiné Libéré». Cela en fait la troisième agglomération la plus peuplée du département de Haute-Savoie, après Annecy et Thônon. **SSI**

Contrôle qualité